



**SMAEPA de la Région d'Yerville – JEUDI 16 avril 2026 – 17h30 – Salle
des fêtes de la mairie de Flamanville**

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Claire DEVE DE PAIX DE CŒUR, Didier DECULTOT
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE, Christophe DEVE
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Mr Pierre ESCAP
- **CRICQUETOT SUR OUVILLE** : Arnaud THIOLENT, Thomas LEFEBVRE
- **ECTOT L'AUBER** : Nicola MEKIL, Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT,
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN,
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Jean-Michel TRAVERS, Arnaud TOUILLIC
- **MOTTEVILLE** : Arnaud GUITTET, Christian HERSERANT
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jacques LEMERCIER
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** : Dominique THAFOURNEL, Eric RAOULT (suppléant)
- **LE SAUSSAY** : Christophe LEFEBVRE, Rémy BONAMY
- **VIBEUF** : Frédéric LEGROS, Roberte LEGRAND (suppléante)
- **YERVILLE** : Bruno MATTON, Bertrand CALTOT
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : David HYACINTHE (suppléant), Audrey MONDEVILLE (suppléante), Jean-François CHEMIN, Floriane HARDY
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** : Gauthier CUVELIER, Sabine BRAQUEHAIS, Arnaud BELLET

Pouvoirs :

- Alain PETIT a un pouvoir pour voter et signer au nom de Christophe CHOLLET, membre titulaire de FLAMANVILLE
- Daniel BEUZELIN a un pouvoir pour voter et signer au nom de Hervé WALLERICH, membre titulaire de GREMONVILLE
- Séverine GEST a un pouvoir pour voter et signer au nom de Benoît BOURGEOIS, membre titulaire de BOURDAINVILLE

Membres absents excusés :

- **BOURDAINVILLE** : Benoît BOURGEOIS
- **FLAMANVILLE** : Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Hervé WALLERICH
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** : Laurent GIRODET
- **VIBEUF** : Virginie BARO
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Grégory BELLET, Lucie LEROUX
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** : Karine LEDUEY

Assistait également : Samuel GENDRIN

Ordre du jour :

1. Installation du Comité Syndical par le Président sortant
2. Election du Président sous la présidence du doyen d'âge
3. Détermination du nombre de Vice-présidents et autres membres du bureau
4. Election des Vice-Présidents et des autres membres du bureau
5. Délégations du Comité Syndical au Président
6. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
7. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
8. Election des membres du SIDESA
9. Désignation du délégué du CNAS
10. Indemnité du Président et des Vice-Présidents

11. Affectation des résultats
12. Budgets primitifs Eau, Assainissement et Assainissement non Collectif 2026
13. Virement de crédits entre chapitres

Nomination d'un secrétaire de séance : Rémy BONAMY

1. Installation du Comité Syndical

La séance est ouverte sous la présidence Mr Didier DECULTOT, doyen d'âge de l'assemblée, qui déclare les membres du Comité Syndical cités ci-dessous installés dans leurs fonctions :

Nom Prénom	COMMUNE
Claire DEVE DE PAIX DE COEUR	ANCRETIEVILLE ST VICTOR
Didier DECULTOT	ANCRETIEVILLE ST VICTOR
Corinne DOMOTTAIS-LACOINTE	AUZOUVILLE L'ESNEVAL
Christophe DEVE	AUZOUVILLE L'ESNEVAL
Séverine GEST	BOURDAINVILLE
Benoît BOURGEOIS	BOURDAINVILLE
Dominique VOGEL	CIDEVILLLE
Pierre ESCAP	CIDEVILLLE
Arnaud THIOLENT	CRIQUETOT SUR OUVILLE
Thomas LEFEBVRE	CRIQUETOT SUR OUVILLE
Nicolas MEKIL	ECTOT L'AUBER
Didier DELAMARE	ECTOT L'AUBER
Alain PETIT	FLAMANVILLE
Christophe CHOLLET	FLAMANVILLE
Daniel BEUZELIN	GREMONVILLE
Hervé WALLERICH	GREMONVILLE
Jean-Michel TRAVERS	HUGLEVILLE EN CAUX
Arnaud TOUILLIC	HUGLEVILLE EN CAUX
Arnaud GUITTET	MOTTEVILLE
Christian HERSERANT	MOTTEVILLE
Jean-Pierre DUVAL	OUVILLE L'ABBAYE
Jacques LEMERCIER	OUVILLE L'ABBAYE
Laurent GIRODET	SAINT MARTIN AUX ARBRES
Dominique THAFOURNEL	SAINT MARTIN AUX ARBRES
Christophe LEFEVRE	LE SAUSSAY
Rémy BONAMY	LE SAUSSAY
Frédéric LEGROS	VIBEUF
Virginie BARO	VIBEUF
Bruno MATTON	YERVILLE
Bertrand CALTOT	YERVILLE
Grégory BELLET	Com Com Caux Austreberthe
Lucie LEROUX	Com Com Caux Austreberthe
Jean-François CHEMIN	Com Com Caux Austreberthe
Floriane HARDY	Com Com Caux Austreberthe

Gauthier CUVELIER	Com Com Terroir de Caux
Karine LEDUEY	Com Com Terroir de Caux
Quentin BONNARD	Com Com Terroir de Caux
Arnaud BELLET	Com Com Terroir de Caux

2. Election du Président sous la présidence du doyen d'âge

Le doyen d'âge de l'assemblée Mr Didier DECULTOT est appelé pour procéder à l'élection du Président.

Didier DECULTOT procède à l'appel nominal, a constaté 36 membres conseillers présents. La condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Didier DECULTOT rappelle que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales.

L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mmes BRAQUEHAIS et DEMOTTAIS-LACOINTE sont désignées assesseurs.

Mr Alain PETIT se présente candidat à l'élection du Président

Chaque conseiller syndical, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans une enveloppe

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 36

bulletins blancs ou nuls : 0

suffrages exprimés : 36

majorité absolue : 19

Mr Alain PETIT a obtenu 36 voix.

Mr Alain PETIT ayant obtenu la majorité absolue, il est élu Président.

3. Détermination du nombre de Vice-présidents et autres membres du bureau

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2 ; L5211-10 ;

Monsieur le Président rappelle que le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, le cas échéant, d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30% de l'effectif total et ne soit pas supérieur à quinze.

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à : 3

Monsieur le Président propose de fixer le nombre des autres membres du bureau à : 5

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la fixation à 3 du nombre de Vice-Présidents au sein du Bureau
- **APPROUVE** la fixation à 5 du nombre des autres membres du Bureau au sein du Bureau

4. Election des Vice-Présidents et des autres membres du bureau

Election des Vice-Présidents

Monsieur le Président invite les candidats à la fonction de Vice-président à se faire connaître.

Il est rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Election du 1^{er} Vice-Président :

Mr le Président présente la candidature de Séverine GEST en tant que 1^{ère} Vice-Présidente étant donné qu'elle a contribué à la mise en service de la nouvelle usine d'eau potable lors du précédent mandat.

Mme Séverine GEST et Mr Arnaud GUITTET se présentent candidats à l'élection du 1^{er} Vice-Président :

Chaque conseiller syndical, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans une enveloppe

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 36

bulletins blancs ou nuls : 0

suffrages exprimés : 0

majorité absolue : 19

Mme Séverine GEST a obtenu 30 voix

Mr Arnaud GUITTET a obtenu 6 voix

Mme Séverine GEST ayant obtenu la majorité absolue, est élue 1^{er} Vice-Présidente.

Election du 2^{ème} Vice-Président :

Mr le Président présente la candidature de Bruno MATTON pour le poste de 2^{ème} Vice-Président étant donné les investissements nécessaires à venir sur le réseau d'assainissement de Yerville.

Mrs Christophe DEVE, Arnaud GUITTET, Frédéric LEGROS et Bruno MATTON se présentent candidats à l'élection du 2^{ème} Vice-Président :

Chaque conseiller syndical, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans une enveloppe.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 36

bulletins blancs ou nuls : 0

suffrages exprimés : 0

majorité absolue : 19

Résultats :

Christophe DEVE : 6 voix

Arnaud GUITTET : 5 voix

Frédéric LEGROS : 3 voix

Bruno MATTON : 22 voix

Mr Bruno MATTON ayant obtenu la majorité absolue, est élu 2^{ème} Vice-Président.

Election du 3^{ème} Vice-Président :

Mr le Président présente la candidature d'Arnaud THIOLENT pour la 3^{ème} Vice-Présidence

Mr Christophe DEVE intervient en faisant remarquer que présenter des candidats était de nature à influencer le vote.

Mr le Président répond qu'il avait été procédé ainsi au mandat précédent sans que cela ne pose problèmes, et que les candidats avaient présenté leurs candidatures avant la réunion.

1^{er} tour :

Mrs Daniel BEUZELIN, Christophe DEVE, Arnaud GUITTET, Frédéric LEGROS et Arnaud THIOLENT se présentent candidats au 1^{er} tour de l'élection du 3^{ème} Vice-Président :

Chaque conseiller syndical, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans une enveloppe

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 36

bulletins blancs ou nuls : 0

suffrages exprimés : 0

majorité absolue : 19

Résultats :

Daniel BEUZELIN : 5 voix

Christophe DEVE : 3 voix

Arnaud GUITTET : 8 voix

Frédéric LEGROS : 3 voix

Arnaud THIOLENT : 17 voix

Aucun candidat n'ayant eu la majorité absolue, un 2^{ème} tour de scrutin a lieu.

2^{ème} tour :

Daniel BEUZELIN et Christophe DEVE se retirent et donnent consigne de vote au profit d'Arnaud GUITTET. Frédéric LEGROS se retire également sans donner de consigne de vote.

Mr Arnaud THIOLENT et Arnaud GUITTET se présentent candidats au 2^{ème} tour de l'élection du 3^{ème} Vice-Président :

Chaque conseiller syndical, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans une enveloppe

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 36
bulletins blancs ou nuls : 0
suffrages exprimés : 0
majorité absolue : 19

Résultats :

Arnaud GUITTET : 16 voix

Arnaud THIOLENT : 20 voix

Mr Arnaud THIOLENT ayant obtenu la majorité absolue, est élu 3^{ème} Vice-Président.

Désignation des autres membres du bureau

Mr le Président propose de désigner directement les autres membres du bureau

Après appel les autres membres du bureau désignés sont :

1^{er} membre : Daniel BEUZELIN

2^{ème} membre : Jean-Michel TRAVERS

3^{ème} membre : Arnaud GUITTET

4^{ème} membre : Christophe DEVE

Secrétaire du bureau : Rémy BONAMY

Le bureau du Syndicat élu est le suivant :

Président	Alain PETIT
1 ^{er} Vice-Présidente	Séverine GEST
2 ^{ème} Vice-Président	Bruno MATTON
3 ^{ème} Vice-Président	Arnaud THIOLENT
1er membre du bureau	Daniel BEUZELIN
2 ^{ème} membre du bureau	Jean-Michel TRAVERS
3 ^{ème} membre du bureau	Arnaud GUITTET
4 ^{ème} membre du bureau	Christophe DEVE
Secrétaire du bureau	Remy BONAMY

5. Délégations du Comité Syndical au Président

Mr le Président informe les membres du Comité Syndical que le Comité Syndical peut déléguer certaines de ses attributions au Président, en application de l'article L.2122-22

du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est proposé de déléguer au Président du Syndicat :

1. la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service ainsi que de leurs avenants, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ; et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits aux budgets ;
2. la passation des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
3. la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
4. d'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui ;

Résultat du vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	36

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ces délégations
- **DELEGUE** l'ensemble de ces attributions au Président

6. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Les membres de la Commission d'Appel désignés, outre le président, sont les suivants :

Nom	Prénom	Qualité
LEGROS	Frédéric	Membre titulaire
TRAVERS	Jean-Michel	Membre titulaire
THIOLENT	Arnaud	Membre titulaire
GUITTET	Arnaud	Membre titulaire
LEFEBVRE	Thomas	Membre titulaire
BONAMY	Rémy	Membre suppléant
GEST	Séverine	Membre suppléante
CALTOT	Bertrand	Membre suppléant
MATTON	Bruno	Membre suppléant
ESCAP	Pierre	Membre suppléant

7. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Les membres de la Commission de Délégation de Service Public, outre le président, sont les suivants :

Nom	Prénom	Qualité
LEGROS	Frédéric	Membre titulaire
TRAVERS	Jean-Michel	Membre titulaire
THIOLLENT	Arnaud	Membre titulaire
GUITTET	Arnaud	Membre titulaire
LEFEBVRE	Thomas	Membre titulaire
BONAMY	Rémy	Membre suppléant
GEST	Séverine	Membre suppléante
CALTOT	Bertrand	Membre suppléant
MATTON	Bruno	Membre suppléant
ESCAP	Pierre	Membre suppléant

8. Election des membres du SIDESA

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat étant adhérent du SIDESA, syndicat mixte fermé, il convient de procéder à l'élection des représentants du Syndicat au sein de l'organe délibérant du SIDESA.

Le **Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval** (SIDESA) est un syndicat mixte qui couvre le département de Seine-Maritime et une partie de celui de l'Eure.

Il regroupe 64 collectivités compétentes en eau, assainissement et ruissellement :

- 35 syndicats d'eau et/ou d'assainissement ;
- 11 syndicats de bassin versant ou de rivières ;
- 10 communes ;
- 2 communautés urbaines ou d'agglomération ;
- 5 communautés de communes ;
- 1 parc naturel régional.

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat est représenté au SIDESA par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les membres titulaire et suppléant désignés sont :

- Membre titulaire : Alain PETIT
- Membre suppléant : Arnaud THIOLLENT

9. Désignation du délégué du CNAS

Monsieur le Président propose de désigner membre de CNAS :

Représentant élus : Séverine GEST

Représentant agent : Samuel GENDRIN

Résultat du vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	36

10. Indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents

Monsieur le Président expose que le Syndicat étant un Syndicat mixte fermé, l'indemnité brute mensuelle maximale est de (pour une population comprise entre 10000 et 19 999 habitants) :

890,34 € pour le Président (21,66 % de l'indice brut 1027)

355,97 € pour les Vice-Présidents (8,66 % de l'indice brut 1027)

Il est proposé d'appliquer un taux de 100 %

Les indemnités sont donc de 890,34 € brut /mois pour le Président et de 355,97 € brut/mois pour les Vice-Présidents.

Résultat du vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	36

A l'unanimité, le Comité Syndicat approuve l'attribution de ces indemnités au Président et aux Vice-Présidents.

11. Affectation des résultats pour les 3 budgets

Après la lecture du Compte financier Unique des 3 budgets, il convient d'affecter les résultats de clôture aux sections d'exploitations et d'investissement de chaque budget.

Proposition au vote

Approbation des affectations suivantes :

BUDGET		
EAU POTABLE	Résultat à affecter	592 252,24 €
	Virement à la section d'investissement	

	Excédent de fonctionnement	592 252,24 €
ASSAINISSEMENT	Résultat à affecter	647 705,54 €
	Virement à la section d'investissement	0 €
	Excédent de fonctionnement	647 705,54 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Résultat à affecter	- 26 854,60 €
	Virement à la section d'investissement	0 €
	Déficit de fonctionnement	-26 854,60 €

Résultat du vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	1	35

Mr Arnaud GUITTET s'abstient en raison de la prise de connaissance du budget le jour même du vote.

Les affectations des résultats des 3 budgets sont approuvés.

12. Vote des 3 budgets primitifs 2026

Après avoir présenté les budgets prévisionnels EAU, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF à l'assemblée, Monsieur le Président propose de les approuvés comme suit :

BUDGET		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EAU POTABLE	Dépenses	1 555 352,24 €	2 450 270,24 €
	Recettes	1 555 352,24 €	2 450 270,24 €
ASSAINISSEMENT	Dépenses	1 380 305,54 €	2 826 113 €
	Recettes	1 380 305,54 €	2 826 113 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Dépenses	88 800 €	339 134,68 €
	Recettes	88 800 €	339 134,68 €

Résultat du vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	1	35

Mr Arnaud GUITTET s'abstient en raison de la prise de connaissance du budget le jour même du vote.

Les budgets primitifs EAU, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2026 sont approuvés.

13.Virement de crédits entre chapitres

Monsieur le Président propose de pouvoir réaliser des virements de crédits entre chapitres, dans une limite ne pouvant pas dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Les crédits relatifs aux dépenses de personnel sont exclus du dispositif (article L.1612-28 du CGCT).

Résultat du vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	36

A l'unanimité le Comité Syndicat approuve cette décision.

Questions diverses :

Christophe DEVE demande ce qu'il en est pour le projet de transfert de la lagune d'Auzouville l'Esneval.

Mr le Président répond que l'étude du transfert de la lagune d'Auzouville l'Esneval sera réalisée en même temps que l'étude de transfert de la lagune de Vibeuf.

Fin de réunion à 19h30

Le Secrétaire, Rémy Bonamy

Alain PETIT, Président

